



Diffusion données personnelles par mon établissement scolaire

Par **jhaz34**, le **01/03/2011** à **23:28**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement en BTS, majeure, je ne parle plus à ma mère depuis 8 ans. Cette dernière voulait récupérer, depuis l'année dernière, un de mes certificats de scolarité au décès de mon père, ce que j'ai refusé de lui donner. A la rentrée scolaire de septembre, je suis allée voir l'administration de mon lycée pour être sûre que, même si ma mère le demande, ils ne lui donneront pas mon certificat ni même mon adresse, ils m'ont certifié qu'étant majeure, ils ne le feraient pas. Or, il y a peu de temps, j'ai reçu une lettre de ma mère à mon adresse (je suis sur liste rouge et mes amis ne connaissent pas mon adresse) et j'ai appris qu'elle l'avait eue sur le certificat de scolarité, qu'elle a réussi à récupérer à mon lycée.rnrnJe veux donc savoir si mon lycée a le droit de donner mes coordonnées sans mon autorisation. Cela signifie que n'importe qui peut leur demander et ils le donnent.